

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney
BP 50241
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00
Fax : 05 57 19 40 50
bordeaux@inextenso.fr
www.inextenso.fr

BORDEAUX TECHNOWEST

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

25 Rue Marcel Issartier
33 700 MERIGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney
BP 50241
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00
Fax : 05 57 19 40 50
bordeaux@inextenso.fr
www.inextenso.fr

BORDEAUX TECHNOWEST

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901
25 Rue Marcel Issartier
33 700 MERIGNAC

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association Bordeaux TECHNOWEST,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BORDEAUX TECHNOWEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- CHIFFRE D'AFFAIRES :

La note de l'annexe intitulée « Ventilation du Chiffre d'affaires » expose le montant et la nature du chiffre d'affaires.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant l'existence et l'évaluation des montants comptabilisés dans les comptes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- SUBVENTIONS :

La note de l'annexe intitulée « Créances et produits à recevoir » détaille le montant des subventions à recevoir.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant l'existence et l'évaluation des montants comptabilisés dans les comptes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- **IMMOBILISATIONS FINANCIERES :**

La note de l'annexe intitulée « Résultat financier » expose les règles et méthodes comptables relatives à la méthode d'évaluation et de dépréciation des immobilisations financières.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant l'existence et l'évaluation des montants comptabilisés dans les comptes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les documents sur la situation financière arrêtée le 12 mai 2020 et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 19 mai 2020

Le commissaire aux comptes

Audit Aquitaine Commissariat aux Comptes



Audrey VERGES

Bordeaux Technowest

Actif			Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	557	557		
		Fonds commercial (1)				
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles	3 000		3 000	3 000
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	3 557	557	3 000	3 000
	Immobilisations financières	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat.out.industriels	30 714	30 715	-1	-1
		Autres immobilisations corporelles				
Actif circulant	Immobilisations financières	Immobilisations grevées de droits				
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	30 714	30 715	-1	-1
	Immobilisations financières	Participations	220 000		220 000	220 000
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. activité de portefeuille	502 747	200 000	302 747	352 747
		Autres titres immobilisés				
	Immobilisations financières	Prêts	10 144		10 144	3 929
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL	732 892	200 000	532 892	576 676
		Total I	767 164	231 272	535 891	579 675
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	Créances	TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commande				91
		Créances usagers et comptes rattachés	370 629	33 226	337 403	272 128
		Autres créances	1 330 821		1 330 821	1 448 130
	Divers	TOTAL	1 701 450	33 226	1 668 224	1 720 258
		Autres titres	3 050		3 050	3 050
Actif circulant	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	45 039		45 039	95 494
		Charges constatées d'avance (4)	11 544		11 544	19 849
	Divers	TOTAL II	1 761 084	33 226	1 727 858	1 838 743
		Charges à répartir sur plusieurs exercices III				
		Primes de remboursement des emprunts IV				
		Ecart de conversion Actif V				
	Divers	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	2 528 248	264 499	2 263 749	2 418 419
Renvois	Engagements reçus	(1) Dont droit au bail				
		(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
Renvois	Engagements reçus	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents				
		Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle				
Engagements reçus	Engagements reçus	Dons en nature restant à vendre				
		Autres				

Bordeaux Technowest

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	75 692	75 692
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	117 010	117 010
	Report à nouveau	818 312	851 484
	Résultat de l'exercice	10 274	-33 171
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		1 021 290	1 011 016
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	21 127	17 752
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		21 127	17 752
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	142 850	379 662
	Emprunts et dettes financières divers (3)	36 171	29 053
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	469 848	483 366
	Dettes fiscales et sociales	335 083	295 526
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		1 624
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	237 377	200 418
Total III		1 221 332	1 389 651
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		2 263 749	2 418 419
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	1 221 332	1 389 651
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	142 850	326 718
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

Bordeaux Technowest

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires	1 800	2 562
	Autres services	615 595	413 585
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	617 395	416 148
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	168 053	117 175
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	1 576 791	1 503 024
	Produits liés à des financements réglementaires		
Charges d'exploitation	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	63 800	47 227
	Autres produits	18 410	-499
	Total des produits d'exploitation I	2 444 449	2 083 074
	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	97 504	106 258
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	804 500	615 127
	Impôts, taxes et versements assimilés	78 662	86 417
	Salaires et traitements	920 567	853 828
	Charges sociales	382 771	346 176
	Dotations d'exploitation		
Produits financiers	• sur immobilisations amortissements provisions		
	• sur actif circulant : provisions		
	• pour risques et charges : provisions	8 338	35 014
	Subventions accordées par l'association		
	Autres charges	25 864	473
	Total des charges d'exploitation II	2 318 209	2 043 295
	Résultat d'exploitation (I-II)	126 240	39 779
	Opér. commun		
	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	37	37
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	37	37
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	50 000	50 000
	Intérêts et charges assimilées	14 625	23 835
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI	64 625	73 835
	Résultat financier (V-VI)	-64 587	-73 798
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	61 652	-34 018
	Renvois		
	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier	9 523	6 674

Bordeaux Technowest

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018
[Voir le rapport](#)

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 057	4 832
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	17 752	24 322
	Total des produits exceptionnels VII	24 809	29 154
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	42 367	28 307
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	21 127	
	Total des charges exceptionnelles VIII	63 494	28 307
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-38 684	846
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X		12 693	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI			
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		2 469 296	2 112 266
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		2 459 022	2 145 438
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		10 274	-33 171
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Néant.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

	31.12.2018	+	-	31.12.2019
Immobilisations incorporelles	3.557			3.557
Agencements Aménagements divers	312			312
Matériel et outillage				
Mobilier et Matériel de bureau informatique	30.402			30.402

2.1.2 Tableau des amortissements

	31.12.2018	+	-	31.12.2019
Immobilisations incorporelles	3.557			3.557
Agencements Aménagements divers	312			312
Matériel et outillage				
Mobilier et Matériel de bureau informatique	30.402			30.402

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 *Méthode d'amortissement*

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 2 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de Bureau et Informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de Bureau	Linéaire	5 à 10 ans

2.1.5 Créances et produits à recevoir

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances clients et comptes rattachés	370.629	370.629	
Autres créances	1.330.821	1.320.821	

Les produits à recevoir sont essentiellement des subventions (1.256.771 €) se décomposant ainsi :

Subventions 2018

• Projet SIRENA	111.375 €
• CONSEIL REGIONAL FAISABILITE ELECT.	19.396 €
• FEDER	405.000 €

	535.771 €

Subventions 2019

• FEDER	405.000 €
• Solde Blanquefort	12.000 €
• Solde Ville de Bordeaux	8.000 €
• Solde Nouvelle Aquitaine	55.000 €
• Solde Bordeaux Métropole	88.000 €
• Ecoparc Ecologie EIT.....	10.500 €
• Ecoparc Ademe EIT Ziri.....	10.500 €
• Ecoparc Ziri 3.0 EI	37.500 €
• Ecoparc Ademe EI Ziri 3.0.....	37.500 €
• Libourne La Cali	57.000 €

	1.256.771 €

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	75 693			75 693
Valeur du patrimoine intégré	-			-
Fonds statutaires				-
Apports sans droit de reprise				-
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				-
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme ⁽¹⁾	75 693			75 693
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				-
Réserves	117 011			117 011
Réserves indisponibles				-
Réserves statutaires ou				-
Réserves réglementées				-
Autres réserves ⁽²⁾	117 011			117 011

2.2.1.1 Liste des Filiales et Participations

Société	Capital	Reports à Nouveaux	Capital détenu	Valeur Cpt nette des titres détenus	CA H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice
Cesa Drones	605.550	477.080	75.93%	502.747	44.847	-94.711
Techno Start	1.180.000	268.270	18.64%	220.000	/	3.217

2.2.1.2 A nouveau avant répartition du résultat

Tableau du report à nouveau avant répartition du résultat		
Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau	59.151	877.463

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Engagements pris en matière de retraite

	Reprise
Indemnité de départ à la retraite	21.127

2.2.3 Provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières

Nature des provisions	Début exercice	Dotation exercice	Fin exercice
Provision dépréciation des titres	150.000	50.000	200.000

Etat des dettes

Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	142 850	142 850		
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)	36 171		36 171	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	469 849	469 849		
Dettes fiscales et sociales	335 084	335 084		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	-	-		
Produits constatés d'avance	237 377	237 377		
TOTAL	1 221 331	1 185 160	36 171	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	674
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	18.817
Dettes fiscales et sociales	109.565
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	33.418
Total	162.474

2.2.4 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance (237.377 €) sont essentiellement des subventions se décomposant ainsi :

Subventions

- SIRENA	94.277 €
- ENGIE Adhésion 2020	5.000 €
- ENGIE Adhésion 2020.....	3.000 €
- ENGIE Partenariat 2020	5.000 €
- CRA IRI EIT 3.0	28.125 €
- ADEME ZIRI EIT 3.0	28.125 €
- ADEME EIT	875 €
- ZIRI EIT	875 €
- Bourse incubé CMSO	42.100 €
- Aide PRIMAGAZ	30.000 €

3 Autres informations

3.1 Effectif moyen

Catégories	Personnel salarié
- Direction	1
- Chargés de missions	6
- Administratifs	11
TOTAL	19

3.2 Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et avantage en nature n'a été versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles.

3.3 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition ...)

Elle ne bénéficie d'aucune mise à disposition de matériel et de personnel.

Tous les membres du Conseil d'administration sont bénévoles dans l'exercice de leurs fonctions d'Administrateurs.

3.4 Ventilation du chiffre d'affaires

Produits d'Exploitation	Montant
Ventes marchandises	
Production vendue	
- Biens	
- Services	617.395

Les prestations de services représentent :

Les locations des locaux sur les différents sites et des prestations informatiques, bureautiques.

Les adhésions, cotisations, participation salons des entreprises et grands groupes.

Les études diverses liées à l'activité de l'Association

3.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	CAC
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	3.500
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires totaux	3.500

3.6 Résultat financier

Une provision complémentaire de 50 K€ sur les titres de la société CESA DRONES (dont Bordeaux Technowest est actionnaire à hauteur de 77,55 %) a été constituée sur l'exercice, s'ajoutant à celles comptabilisées pour un même montant sur les exercices 2016, 2017 et 2018. Cette provision tient compte de la valeur estimée des titres de la société, sur la base d'éléments prévisionnels.

3.7 Les évènements post clôture et les impacts sur la société.

A la date d'arrêté des comptes, l'épidémie de coronavirus Covid-19 n'a pas eu d'incidence significative pour l'association Bordeaux Technowest.

Ce contexte épidémique étant cependant évolutif et incertain, il est difficile d'en mesurer les éventuels impacts futurs pour l'association.

Nous estimons toutefois que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause car l'activité est globalement maintenue.